

commerce qui ne se fait pas parce que les droits sont trop élevés. De plus, des tarifs douaniers continuent d'être appliqués à presque tous les secteurs du commerce; et ils peuvent parfois être fort élevés. Ainsi, la plupart des produits pétrochimiques que nous exportons sont frappés de droits américains d'environ 15 %. Même lorsqu'ils sont peu élevés, les tarifs peuvent réduire la croissance des exportations: par exemple, les tarifs de 2 à 5 % applicables à divers produits à alliage de cuivre. Au Canada, les tarifs imposés aux importations de marchandises comme le cuir, le caoutchouc, les matières plastiques et de nombreux autres produits sont de 10 % ou plus; et ils peuvent atteindre 25 % dans le cas de certains secteurs plus vulnérables tels ceux des vêtements et les chaussures.

B) Obstacles non tarifaires

49. Nonobstant des droits douaniers, il existe toute une gamme de mesures "non tarifaires" qui peuvent empêcher ou restreindre le commerce. Au fur et à mesure de la réduction des tarifs douaniers, ces mesures non tarifaires ont pris de plus en plus d'importance comme moyen de protéger l'industrie nationale contre les importations. Les obstacles non tarifaires sont de nature "provisoire" ou "permanente". Les mesures "provisoires" sont appliquées dans des circonstances bien précises et comprennent les droits compensatoires, les droits antidumping, ainsi que les contrôles ou surtaxes imposés à titre de sauvegarde ou d'exception. Les mesures "permanentes" comprennent les pratiques discriminatoires de passation des marchés publics, les contrôles permanents à l'importation, les monopoles d'État et les mesures pour protéger la propriété intellectuelle.

C) Droits compensatoires

50. Le Canada, les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux se sont dotés d'une législation nationale prévoyant l'imposition de droits compensatoires lorsque des importations faisant l'objet de subventions causent un préjudice important (par exemple, une diminution des ventes et des profits, et des pertes d'emplois pour l'industrie locale). Ces droits peuvent être appliqués pour compenser certaines subventions à l'industrie accordées par tous les paliers de gouvernement, non seulement les subventions directes à